

Les fêtes de fin d'année pendant que sévit la covid19...

Alors que le confinement pour combattre l'épidémie de coronavirus risquait de durer, la période s'annonçait difficile pour tous. Mais pour tout vous dire c'était et ce sera toujours l'un des moments les plus stressants et les plus ennuyeux de toute notre adolescence. On pourrait croire que de demander à un(e) adolescent(e) de rester confiné dans sa chambre pour une longue période serait pour lui la meilleure des nouvelles, et bien il n'en est rien...

Donc, quand on en sort, c'est le soulagement pour tous. Sortir de chez soi nous avait fait le plus grand bien moralement. Mais avec le masque, les gestes barrières et tout ce qui s'en suit, nous ne sommes pas encore sortis d'affaire! Avec les fêtes de fin d'année, tout se complique car comment se passer de ces grands rassemblements festifs dont on a l'habitude pour se retrouver?

Dans l'hexagone...

Le président Macron a annoncé que si les chiffres sont en dessous de 5 000 contaminations par jours et de 2 500 à 3 000 lits de réanimation occupés, il n'y aura pas de confinement pendant les fêtes..«Mais ce ne seront pas des vacances comme les autres » prévient le président.

Dans les Outre-mer, notamment en Guyane, des règles spécifiques seront fixées selon les territoires. A partir du 18 décembre au soir et jusqu'au 4 janvier, un couvre-feu sera appliqué de 21h à 5h dans les communes de : Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly, Macouria et Kourou. Huit communes conservent le couvre-feu de minuit jusqu'à 5h du matin et les neuf autres ne sont pas concernées.

En revanche, les mesures seront renforcées le 31 décembre sur l'ensemble du territoire avec un couvre-feu de 21h à 5h.

La préfecture a prévu des dérogations pour les restaurateurs. Ces établissements pourront rester ouverts pendant le couvre-feu jusqu'à 22h30, les additions serviront de justificatifs pour les clients qui seraient contrôlés par les forces de l'ordre après 21h. "Ces dérogations ne seront pas valables pour les bars ou les roulettes, a précisé le secrétaire général, seulement pour la restauration assise".

Les rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique seront aussi interdits, sauf dérogation préfectorale, cette mesure concerne surtout les activités sportives et les manifestations culturelles qui reprenaient peu à peu.

Le président de la République demande également à ce que la population limite le nombre de personnes dans les rassemblements privés. Avec toutes ces nouvelles qui chamboulent tout, nous devons nous adapter et nous organiser pour passer des festivités le plus sereinement possible.

Quelques recommandations pour passer au mieux les fêtes...

- Marquez vos prénoms sur vos verres pour ne pas les confondre avec ceux d'autrui
- Se laver les mains avant et après chaque repas
- Aérer la pièce (c'est à dire en ouvrant les fenêtres)
- Se faire tester avant les soirées du 25 et 31
- **S'amuser et profiter avec les gens que l'on aime**

Surtout faites attention à vous, profitez au mieux du petit plaisir qu'offrent les vacances et ...



sources : mespartitions.fr



sources : santé publique

Miss DA.S